



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

Réunion du CA du 11.02.2026 – Rapport

Présents : Zambon Norma, Clement Sven, Hepp Carole, Rossi Françoise, Breuer Bob,
Kremer Gilbert, Burelbach Marc, Bolkaerts Jenny, Schammo Mim
Schomer Chantal, Weber Dany, Gestionnaires administratives
Torsten Schooff, Directeur Technique

Présidente et C.A.

- Adrien Perchet, coach de beach-volley et responsable du développement des jeunes, expose les divers projets initiés ainsi que leur évolution. Il souhaite optimiser la communication dans le monde du beach-volley et propose un logo spécifiquement pour le beach-volley. Marc remarque qu'un re-branding partiel pourrait être envisagé, avec l'organisation d'un concours pour impliquer la communauté dans le processus, tout en respectant la charte graphique.

Le conseil d'administration refuse la demande d'Adrien de mettre en place un compte Instagram distinct pour le Beach-Volley. Il est impératif de publier toujours des contenus officiels via le compte officiel de la FLVB. Adrien Perchet s'y présente en tant que coordinateur de Beach-Volleyball à travers des vidéos où il détaille ses projets et initiatives.

Une première rencontre avec les membres de la commission de Beach-Volleyball est prévue le samedi, 28 février à Bissen, dans le but d'organiser le championnat national de Beach-Volleyball.

Adrien quitte la réunion après avoir reçu des remerciements du Conseil d'Administration pour ses explications.

- Le rapport de la réunion du Conseil d'Administration en date du 20.1.2026 est approuvé.
- Le Conseil d'Administration prend note de la demande de Monsieur Arnaud Marold pour succéder à Jenny Bolkaerts en tant que responsable de la Commission des Jeunes. Sa candidature sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire.
- Les candidatures reçues pour le poste de Gestionnaire administratif (m/f) suite à l'annonce de recrutement ne seront étudiées qu'après la date limite du 1er mars 2026.



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

- Le Conseil d'Administration étudie diverses sollicitations pour des stages ou des volontariats et retient certains candidats afin de leur offrir l'opportunité de participer à des projets particuliers.
- La CEV vient de lancer le « CEV Solidarity Fund - Type I Project-Based Applications ». Les liens vers les informations afférentes sont diffusés aux clubs pour leur permettre de soumettre une candidature bien préparée pour bénéficier de cette initiative.
- Le CA propose la candidature de Carlo Hastert au COSL pour l'élection des membres du Conseil consultatif pour la période 2026-2029.

Directeur Technique / LTAD / Commission Technique

- Sur proposition de Torsten Schooff les horaires des matches à domicile de l'European League Hommes sont fixés comme suit :

19.06.26	19:30	AUT-LUX
20.06.26	18:30	GRE-AUT
21.06.26	17:30	LUX-GRE

Les matches à l'extérieur seront joués le 6 et 7 juin à Strumic (MKD) contre les équipes des Pays Bas et de la Macédoine du Nord et le 12 et 13 juin à Kriens (SUI) contre les équipes de Suisse et Hongrie.

En cas de qualification de l'équipe Dames, qui doit terminer un tournoi préliminaire du 29 au 31 mai à Odense (DEN) contre les équipes d'Albanie, Lituanie et Danemark en première ou deuxième place, les matches à domicile de la « League Round Women » seront joués aux mêmes dates que ceux des hommes à la Coque (19-21.06.) à 17:00, 16:00 et 15:00 heures.

- Torsten Schooff fait rapport des commentaires qu'il a reçus d'un entraîneur fédéral concernant la nouvelle distribution de certaines tâches et les comptes-rendus à produire par les entraîneurs. Le CA appuie la démarche de Torsten Schooff et soutient ses choix relatifs à une réorganisation partielle des responsabilités.
- Cette année la FLVB organisera deux camps différents :
 - High Performance Camp: du 16 au 18 juillet à l'INS destiné aux joueuses/joueurs des cadres nationaux des catégories U19, qui seront personnellement invités à y participer;
 - Talent Camp: du 20 au 24 juillet à l'INS ouvert à tous les jeunes licenciés sous 17 ans. Les inscriptions se feront via le site de la FLVB



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

- Gilbert Kremer déplore que les cours destinés à l'obtention d'un diplôme d'entraîneur LUX-QF3 ne soient actuellement tenus qu'en anglais. Effectivement, on demandera à Jared de préparer une version française des documents. En ce qui concerne l'examen, les candidats pouvaient toujours répondre aux questions d'examen en allemand, français ou anglais, même de manière orale.

- Sandra Brunke, directrice de VolleyUSA, une agence spécialisée dans le recrutement de jeunes talents souhaitant obtenir une bourse d'études en volleyball universitaire aux États-Unis ou au Canada a contacté la FLVB pour pouvoir opérer au Luxembourg pendant des événements majeurs. Le CA lui permet de prendre contact avec des joueurs qu'elle repère lors de compétitions officielles du Championnat et de la Coupe, sans pour autant mettre en place un stand promotionnel dans les halls. Le conseil d'administration ne lui donne pas l'autorisation de participer aux séances d'entraînement nationales, ni de représenter la FLVB.

Commission Sportive / Arbitres / Jeunes / Beach / Loisir

- Le VC Steinfort a informé le CA qu'au match MVL : VC Steinfort – VC Mamer, quatre joueuses transférées de Mamer figuraient sur la feuille de match à un moment donné. Au premier set, à 19-19, la joueuse numéro 5 a été remplacée par la joueuse transférée 69, portant ainsi à quatre le total des joueuses transférées sur la feuille de match. La question précise est de déterminer si l'article 115 du ROI entre en vigueur lorsque quatre joueurs transférés sont mentionnés sur la feuille de match, ou s'il ne s'applique que lorsqu'ils se trouvent tous les quatre sur le terrain en même temps. En effet, la libéra, non répertoriée sur la feuille de match, remplaçait à ce moment-là une autre joueuse transférée.

Après analyse approfondie de la situation et consultation juridique, Sven Clement a apporté les précisions suivantes concernant l'interprétation de l'Article 115 du ROI :

L'intitulé de l'article fait référence à la «participation limitée des joueurs transférés sur le terrain». Cette formulation indique que la limitation s'applique au nombre de joueuses transférées présentes simultanément sur le terrain et non au nombre inscrites sur la feuille de match.

Comme indiqué dans le courrier du VCSTE, au moment en question, la libéra était sur le terrain en remplacement d'une joueuse transférée. Conformément à l'Article 115, le libéro n'est pas considéré comme joueur transféré. Par conséquent, seules trois joueuses transférées étaient effectivement présentes sur le terrain au moment concerné.

Cette interprétation est cohérente avec les règles officielles du volleyball (notamment l'article 7.4 et 15.9.2) qui analysent les situations de jeu au moment de la frappe du service, sur base des joueuses présentes sur le terrain.

Dans ces circonstances, l'infraction à l'Article 115 n'est pas caractérisée et il n'y a pas lieu de prononcer un forfait.



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

- Pour obtenir une interprétation claire sur la non-considération du libero lors d'une rencontre, le Conseil d'Administration sollicite Sven Clement pour qu'il précise cela dans les règles. Dans le cas de vouloir comptabiliser le temps de jeu du libero, il est nécessaire d'utiliser le « Libero Control Sheet » du libero, où le marqueur assistant enregistre chaque remplacement d'un joueur par le libero ainsi que les changements entre deux liberos. Pour le moment, lors de nos compétitions nationales, nous n'utilisons pas le « Libero Control Sheet ».

- **Sanctions :**

Un total de 4 points suite à un carton jaune lors du match D1D-162 et un carton rouge lors du match D1D-162R entraîne la suspension du coach du VC Belair pour le match du 26.02.2026.

Un total de 5 points suite à un carton jaune lors du match MVL-12R, un carton jaune lors du match MVL-23R suivi d'un carton rouge entraîne la suspension du joueur 4 du VC Fentange pour le match du 27.02.2026.

Un total de 4 points suite à un carton jaune lors du match MVL-27R suivi d'un carton rouge entraîne la suspension du joueur 6 du Escher VBC pour la finale de la Coupe le 28.02.2026 en cas de qualification, sinon pour le weekend du 07./08.03.2026.

- Le CA finalise l'organisation du Final 4 de la Loterie Nationale Coupe de Luxembourg à Bissen.

- Le CA confie l'organisation des Finales de la Coupe FLVB, le/les match(es) de barrage et les matches de classement 1-4 de la D3D au Volley Bartreng. Les matches seront joués au Centre Atert le dimanche, 3 mai 2026.

- En réponse à un message privé d'un arbitre, le Conseil d'administration souhaite clarifier que chaque arbitre est chargé de sanctionner les comportements qui ne respectent pas les règles avec les outils dont il dispose (cartons) et c'est uniquement par le biais d'une plainte formelle que le Conseil peut initier des actions supplémentaires.

- En U15 mixte, le VC Standard Wiltz a aligné uniquement des filles lors des matches VCBIS2-VCSW et VCSW-VBAL. Les matches sont par conséquent déclarés perdus 0-3 pour le VCSW.

Commission Presse et Communication

- Le Fanshirt Shop sera lancé prochainement.
- Le contenu du site novotelcup.lu sera migré vers flvb.lu.

**Fédération
Luxembourgeoise
de Volleyball a.s.b.l.**

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Luxembourg

+352 48 41 86
info@flvb.lu
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200
TVA : LU15593608



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

Divers / Prochaines réunions

- L'Assemblée Générale du COSL aura lieu le 14 mars 2026 au Casino de Mondorf-les-Bains. La FLVB sera représentée par Norma Zambon et Françoise Rossi.
- La prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu le 18 mars 2026.

**Fédération
Luxembourgeoise
de Volleyball a.s.b.l.**

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Luxembourg

+352 48 41 86
info@flvb.lu
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200
TVA : LU15593608

LU^{EMBOURG}
LET'S MAKE IT HAPPEN



NOVOTEL



MIXVOIP